

2020

PRÉSENTATION

FONDS DE DOTATION

ARISSE



A R I S S E

Actions et Ressources pour l'Inclusion
Sociale par le Soins et l'Education



FONDS DE DOTATION

ARISSE AMÉLIORER LE QUOTIDIEN & FINANCER L'INNOVATION DE L'ARISSE

Le Fonds de Dotation ARISSE a été créé en 2019, avec pour objet la promotion, l'organisation et le soutien d'actions d'intérêt général, et plus spécifiquement les actions menées par l'association ARISSE.

Le Fonds de Dotation vise à financer des projets au service des enfants accompagnés par l'association.

Au-delà des projets immobiliers dont il est porteur, les établissements de l'ARISSE peuvent mobiliser le Fonds de Dotation pour obtenir des financements de projets permettant d'améliorer le quotidien des enfants accompagnés, ou de financer des projets innovants non couverts par les financements publics annuels.

Au titre d'une nécessaire collecte de fonds auprès du grand public, le Fonds de Dotation a demandé en 2019 l'autorisation de lancer un appel public à la générosité. L'autorisation préfectorale des Yvelines a été accordée le 21 janvier 2020 et renouvelée le 14 janvier 2021.

Les dons financiers des particuliers sont collectés tout au long de l'année via le site internet, créé en 2020 (fonds-de-dotations-arisse.fr).

RÉALISATIONS 2020

Investissement immobilier : acquisition d'un immeuble neuf à Trappes (78)

Après 50 ans d'activité du CMPP au cœur d'un quartier difficile de Trappes, l'environnement ne permettait plus d'assurer la sécurité ni du public ni des professionnels. Le bâtiment était devenu vétuste et n'était plus adapté au bon fonctionnement de l'activité.

Ainsi, un local neuf situé à Trappes dans un quartier plus sûr, à quelques centaines de mètres des anciens locaux, a été acquis par le Fonds en 2020. Le local est loué au CMPP.

Emménagement du CMPP de Trappes (78)

L'équipe a été depuis le début associée au projet, grâce notamment à la mise en place de groupes de travail. Ce déménagement fut aussi pour eux une occasion de mener une réflexion de fond sur le projet d'établissement.

La construction des nouveaux locaux, ainsi que les aménagements, ont été achevés en février.

Depuis février 2020, l'équipe du CMPP accueille désormais son public dans un espace adapté de 630 m², en RDC d'un immeuble d'habitation de logements sociaux, au cœur d'un quartier neuf.

Les salariés du CMPP et les familles sont très satisfaits de cette nouvelle localisation et du cadre d'accueil qui remplit toutes ses fonctions.



Investissement immobilier : acquisition des bâtiments abritant le CAMSP d'Etampes (91).

Avant 2020, le CAMSP d'Etampes louait le local utilisé à un propriétaire privé et pour un montant élevé.

Or ces locaux fonctionnels sont bien situés et accessibles dans Etampes, et ils correspondent aux besoins du service en termes d'espaces et d'aménagements.

Afin de permettre le maintien de l'activité du CAMSP dans ces locaux dans les meilleures conditions possible, le Fonds de dotation a fait l'acquisition du local auprès du propriétaire (privé).

Le local est loué au CAMSP.

Investissement immobilier : acquisition d'un immeuble indépendant de 2 étages à Champs-sur-Marne (77)

En 2020, un immeuble indépendant de 2 étages, situé à Champs-sur-Marne, a été acquis par le Fonds de Dotation ARISSE. Les locaux abritant le SESSAD étaient devenus vétustes et inadaptés à une bonne prise en charge des enfants, en plus d'être excentrés.

Par ailleurs l'objectif était aussi de pouvoir réunir sur un même site les deux bâtiments du SESSAD ATESSS (situé respectivement à Champs et Vaires-sur-Marne), ainsi que le CMPP de Champs, dans des bâtiments adaptés et conformes.

Les travaux de rénovation se sont échelonnés tout au long de l'année 2020.

Dons reçus par le Fonds de dotation

En 2020, le Fonds de dotation a bénéficié de dons en provenance de fondations et de particuliers.

PERSPECTIVES 2021

Déménagement du SESSAD ATESSS (2 sites) et du CMPP de Champs-sur-Marne (77) sur un seul site commun.

Après des travaux de rénovation et de mise en conformité pour l'accessibilité, cet immeuble de 800 m², entouré d'un vaste espace vert, accueillera le CMPP de Champs-sur-Marne et les deux antennes du SESSAD ATESSS (Vaires-sur-Marne et Champs-sur-Marne).

Les nouveaux locaux, spacieux et lumineux, réhabilités et accessibles, offriront une amélioration considérable des conditions d'accueil et de travail pour le public et les salariés.

Le premier étage accueillera le SESSAD ATESSS. Le rez-de-chaussée sera dédié au CMPP.

Cette configuration sur un seul et même site offrira des perspectives de coopération facilitée entre les services du CMPP et du SESSAD.

Les équipes ont été associées au projet dès 2020 afin d'imaginer et de préparer les locaux dans les meilleures conditions possibles pour l'accueil des enfants.